

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Un préavis d'une journée nationale de grève a été déposé par les organisations syndicales pour la journée du mardi 31 mars 2026.

Alors que les enseignants des écoles publiques ont l'obligation légale d'informer à l'avance leur administration de leur intention de rejoindre le mouvement, ce n'est pas le cas pour les personnels communaux. Néanmoins, ces derniers et plus particulièrement ceux affectés à l'encadrement des accueils périscolaires et des 2 heures de la pause méridienne y consentent.

Les informations recueillies permettent à la commune non seulement d'organiser le service minimum sur le seul temps scolaire tel que le législateur l'a défini :

ECOLES PUBLIQUES		ECOLES PRIVEES
Moins de 25% d'enseignants grévistes par école	Plus de 25% d'enseignants grévistes par école	
✓ Le rectorat organise l'accueil des enfants par les enseignants en poste ; ✓ La ville maintient les accueils périscolaires et la cantine si le nombre de personnels municipal en poste le permet ;	✓ La mairie organise un accueil sur <u>le seul temps scolaire</u> pour les classes concernées ; ✓ L'accueil périscolaire et la cantine ne fonctionne pas pour l'école concernée ;	✓ L'accueil sur le temps scolaire est organisé par le gestionnaire de l'école ;

Mais aussi d'ajuster le fonctionnement des accueils périscolaires des écoles publiques et de la cantine, classe par classe, tant pour les écoles publiques que privées, en fonction du nombre d'encadrants en service, la loi n'autorisant pas le remplacement du personnel gréviste.

En conséquence, la connaissance des effectifs municipaux disponibles se traduit par les adaptations de fonctionnement qui suivent :

Grève du 31/03/2026 : informations du déroulé de la journée				
Établissements scolaires		Restauration municipale (cantine)	Accueils périscolaires	DROIT D'ACCUEIL Service minimum classes concernées
Préélémentaires	École S.Veil	Annulée	Maintenus	
	École les Coquelicots	Annulée	Maintenus	Classe de TPS/PS/MS/GS
	École J.Brel			2 classes de TPS/PS/MS 2 classes de GS/CP
	École St Chrysote	Annulée		
	École N.Dame	Annulée		
	École N.Dame (Ste Marguerite)	Maintenue		
Élémentaires	École S.Veil	Maintenue	Maintenus	
	École les Coquelicots	Maintenue	Maintenus	Classe de CE2/CM1/CM2
	École J.Brel			
	École St Chrysote	Annulée		
	École N.Dame	Maintenue		
	École N.Dame (Ste Marguerite)	Maintenue		

Pour bénéficier du **DROIT D'ACCUEIL** lorsqu'il concerne une classe fréquentée par votre enfant, il vous suffit de vous y inscrire **en remplissant le formulaire joint** puis de l'adresser par mail : guichet-unique@ville-comines.fr avant ce lundi 30 mars 17h.

Les Directrices des écoles publiques et Chefs d'établissement des écoles privées ont été informés de la situation dont je regrette les désagréments qu'elle est susceptible d'engendrer.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de ma parfaite considération.

Direction de la Vie Locale,
Service des Affaires Scolaires